

1. Identification du produit et de l'entreprise

Identificateur de produit	Evap Pow'R C (4168-01, 4168-05, 4168-08)	
Autres moyens d'identification	Pas disponible	
Usage recommandé	Nettoyant pour serpentins d'évaporateurs	
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).	
Fabricant	Nu-Calgon 2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 US Téléphone 314-469-7000 / 800-554-5499 Numéro de téléphone d'urgence: 1-800-424-9300 (CHEMTREC)	
Fournisseur	Voir ci-dessus	

2. Identification des risques

Dangers physiques	Non classé.	
Dangers pour la santé	Toxicité aiguë, par contact cutané	Catégorie 4
	Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 2
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		



Mention d'avertissement	Attention	
Mention de danger	Nocif par contact cutané. Provoque une sévère irritation des yeux.	
Conseil de prudence		

Prévention Se laver soigneusement après manipulation. Porter une protection oculaire. Porter des gants de protection.

Intervention EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.

Stockage Garder sous clef.

Élimination Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) Aucuns connus.

SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA) Aucuns connus.

Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA) Aucun(e) connu(e).

Renseignements supplémentaires 90 % du mélange consiste en ingrédients de toxicité aiguë inconnue par contact cutané.

3. Composition / Renseignements sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Amines, alkyle en C10-16 diméthyles, N-oxydes		70592-80-2	0.1-1*

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Éthanol, 2-butoxy-		111-76-2	3 - 7*
alpha-Undécyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène)		34398-01-1	1 - 5*
Xylènesulfonate de sodium		1300-72-7	1-5*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.
*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial.

4. Premiers soins

Inhalation	En cas de symptômes, placer la victime à l'air frais. Si les symptômes persistent, obtenir de l'attention médicale.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver avec beaucoup d'eau. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Si le vomissement se produit spontanément, incliner la victime vers l'avant pour réduire le risque d'inhalation. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime au chaud. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés. Symptômes de patient de festin.
Informations générales	En cas de malaise, demander un avis médical (montrer l'étiquette du produit lorsque possible). S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants.

5. Mesures de lutte contre le feu

Moyens d'extinction appropriés	Brouillard d'eau. Mousse. Poudre chimique. Dioxyde de carbone.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Des gaz dangereux pour la santé peuvent se former pendant un incendie.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Porter un appareil respiratoire autonome et un vêtement de protection complet en cas d'incendie.
Lutte contre l'incendie / instructions	Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aucun risque inhabituel d'incendie ou d'explosion observé.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
--	---

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Déversements importants : Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau.

Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle.

Ne jamais réintroduire le produit répandu dans son récipient d'origine en vue d'une réutilisation. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.

Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol. Ne pas évacuer dans les lacs, les ruisseaux, les étangs et les eaux publiques.

7. Manutention et stockage**Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention**

Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Veiller à une ventilation adéquate. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Se laver soigneusement après manipulation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Employer de bonnes pratiques d'hygiène du travail lors de la manipulation de ce matériau.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Stocker dans des récipients d'origine fermés de manière étanche. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Conserver hors de la portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle**Limites d'exposition****Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)**

Composants	Type	Valeur
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	MPT	97 mg/m ³
		20 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Règlementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la qualité du milieu de travail)

Composants	Type	Valeur
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	MPT	97 mg/m ³
		20 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	PEL	240 mg/m ³
		50 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	MPT	20 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	MPT	24 mg/m ³

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	200 mg/g	Acide butoxyacétique (BAA), avec hydrolyse	Créatinine dans l'urine	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité pourvues de protections latérales.

Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Il est recommandé d'utiliser un tablier imperméable. Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Ne pas manger et ne pas boire pendant l'utilisation.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Liquide.
Forme	Liquide.
Couleur	Vert
Odeur	butyle
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	7.5
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.
Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible

Point d'éclair	Pas disponible
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	Pas disponible
Densité de vapeur	Pas disponible
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.
Autres informations	
Propriétés explosives	Non explosif.
Propriétés comburantes	Non oxydant.
Pourc. de mat. volatiles	Pas disponible

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents oxydants puissants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	La substance est stable dans des conditions normales.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Oxydes de soufre.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, absorption par la peau, ingestion.	
Renseignements sur les voies d'exposition probables		
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.	
Inhalation	Toute inhalation prolongée peut être nocive.	
Peau	Nocif par contact cutané.	
Yeux	Le 2-butoxyéthanol peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain. Provoque une sévère irritation des yeux.	
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Irritation oculaire grave. Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble.	
Renseignements sur les effets toxicologiques		
Toxicité aiguë	Nocif par contact cutané.	
Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
alpha-Undécyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 34398-01-1)		
Aiguë		
Cutané		
DL50	Lapin	> 2000 mg/kg, West Penetone

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50		> 1400 mg/kg, Koch Membrane Systems
	Lapin	> 2000 mg/kg, West Penetone
	Rat	1700 mg/kg, West Penetone
Amines, alkyle en C10-16 diméthyles, N-oxydes (CAS 70592-80-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	1330 mg/kg, Charlotte Products
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	cobaye	7.3 ml/kg, 4 Jours, ECHA
		0.3 ml/kg, 24 heures, ECHA
		0.2 ml/kg, 24 heures, ECHA
	Lapin	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
		1060 mg/kg, 24 heures, ECHA
		841 mg/kg, 24 heures, ECHA
		667 mg/kg, 24 heures, ECHA
		560 ml/kg, 24 heures, ECHA
		450 ml/kg, 24 heures, ECHA
		435 mg/kg, 24 heures, ECHA
		400 mg/kg, HSDB
		0.7 ml/kg, 24 heures, ECHA
		0.6 ml/kg, ECHA
	Rat	> 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Lapin	400 ppm, 7 heures, ECHA
	Rat	> 900 ppm, ECHA
		> 800 ppm, 4 heures, ECHA
		900 ppm, ECHA
		800 ppm, 4 heures, ECHA
		486 ppm, 4 heures, ECHA
		450 ppm, 4 heures, ECHA
	souris	700 mg/L, 7 heures, HSDB
		700 ppm, 7 heures, HSDB
<i>Orale</i>		
DL50	chien	> 695 mg/kg, ECHA
	cobaye	1414 mg/kg
		1200 mg/kg, ECHA
	Lapin	320 mg/kg, HMIRA
	Rat	1000 - 2000 mg/kg, ECHA
		560 - 3000 mg/kg, ECHA
		530 - 2800 mg/kg

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
		2600 mg/kg, ECHA
		2420 mg/kg, ECHA
		1746 mg/kg
		1480 mg/kg, ECHA
		880 mg/kg, ECHA
		615 mg/kg, ECHA
	souris	2005 mg/kg, ECHA
		1519 mg/kg
		1200 mg/kg, HSDB
Xylènesulfonate de sodium (CAS 1300-72-7)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	>= 2000 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	> 6.4 mg/L, 232 minutes, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 7000 mg/kg, ECHA > 5250 mg/kg, ECHA > 3000 mg/kg, ECHA >= 7200 mg/kg, ECHA 6500 mg/kg, OECD SIDS >= 3346 mg/kg, ECHA >= 16.2 g/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Un contact prolongé avec la peau peut causer une irritation temporaire.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Canada - LEMT pour l'Alberta : Irritant		
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	Irritant	
Sensibilisation respiratoire	Pas un sensibilisant respiratoire.	
Sensibilisation cutanée	On ne s'attend pas à ce que ce produit provoque une sensibilisation cutanée.	
Mutagénicité	Il n'existe pas de données qui indiquent que ce produit, ou tout composant présent à des taux de plus de 0,1 %, soit mutagène ou génétoxique.	
Cancérogénicité	Voir ci-dessous.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité		
2-BUTOXYETHANOL (EGBE) (CAS 111-76-2)	Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

Volume 88 - 3 Inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Toxicité pour la reproduction	On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.
Tératogénicité	Pas disponible.
Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Non classé.
Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées	Non classé.
Danger par aspiration	Pas un danger par aspiration.
Effets chroniques	Peut être nocif en cas d'absorption par la peau. Toute inhalation prolongée peut être nocive. Le 2-butoxyéthanol peut être absorbé par la peau en quantités toxiques si le contact est répété ou prolongé. Ces effets n'ont pas été observés chez l'humain.

12. Données écologiques

Écotoxicité	Voir ci-dessous		
Données écotoxicologiques			
Composants	Espèces		Résultats d'épreuves
alpha-Undécyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 34398-01-1)			
Aquatique			
Crustacés	CE50	Puce d'eau (daphnia magna)	1.6 - 2.5 mg/L, 48 heures
Poisson	CL50	Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)	3.2 - 5 mg/L, 96 heures
Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)			
Crustacés	CE50	Daphnia	1819 mg/L, 48 heures
Aquatique			
Poisson	CL50	Capucette béryl (Menidia beryllina)	1250 mg/L, 96 heures
Persistance et dégradation	Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.		
Potentiel de bioaccumulation			
Mobilité dans le sol	Aucune donnée disponible.		
Mobilité générale	Pas disponible.		
Autres effets nocifs	On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).		

13. Données sur l'élimination

Instructions pour l'élimination	Recueillir et réutiliser ou éliminer dans des récipients scellés dans un site d'élimination des déchets autorisé. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.
Règlements locaux d'élimination	Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.
Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide. Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification:	Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.
Ministère des Transports des États Unis. (DOT)	
	N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

N'entre pas dans la réglementation des marchandises dangereuses.

15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux.

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

COV de l'INRP du Canada et des exigences de rapports: rapports masse seuil/numéro d'identification

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) 1 TONNES

Liste des Substances prioritaires Canada (seconde liste): Substance répertoriée

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Non inscrit.

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

Tous les produits chimiques sont incluses dans l'inventaire du TSCA.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Non réglementé.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

ÉTATS-UNIS. Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1050)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

Catégories de danger Danger immédiat - Oui
Risque différé - Non
Danger d'incendie - Non
Danger lié à la pression - Non
Danger de réactivité - Non

SARA 302 Substance très dangereuse Non

SARA 311/312 Produit chimique dangereux Non

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregis	% en poids.
Éthanol, 2-butoxy-	111-76-2	3 - 7*

Autres règlements fédéraux

Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)

Non réglementé.

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Non réglementé.

États-Unis - Réglementation des états Voir ci-dessous

US - California Hazardous Substances (Director's): Listed substance

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

US - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

US - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

US - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au New Jersey – Substance : Matière répertoriée

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

alpha-Undécyl-omega-hydroxypoly(oxyéthylène) (CAS 34398-01-1) Inscrit.

Amines, alkyle en C10-16 diméthyles, N-oxydes (CAS 70592-80-2) Inscrit.

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2) Inscrit.

Xylènesulfonate de sodium (CAS 1300-72-7) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Éthanol, 2-butoxy- (CAS 111-76-2)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

Non inscrit.

Inventaires

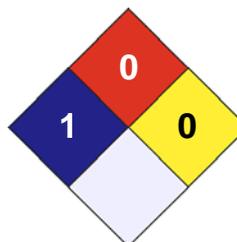
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	/ 1
Inflammabilité	0
Danger physique	0
Protection individuelle	X

**Clause d'exonération de responsabilité**

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

13-Mars-2019

Version n°

01

Date en vigueur

13-Mars-2019

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pour obtenir une FTSS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.